

ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
DEPARTEMENTALE 33 - DU 02 RUE DU MOTÉNO AU 07 RUE PAUL LE
ROUX
À PARTIR DU 02 MAI 2022

Le Maire de NOSTANG,

Vu la loi n°89-413 du 22 juin 1989 relative au Code de la Voirie Routière ;
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la route ;
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;
Vu le décret n°86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice des pouvoirs de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la route ;
Vu la demande présentée par l'entreprise SDEL ATLANTIS- 3 Boulevard Flandres Dunkerque- LORIENT,
Considérant que, en raison de travaux d'effacement des réseaux télécom, il importe de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules, sur la départementale 33, du n°2 Rue du Moténo au n°7 Rue Paul Le Roux.

ARRETE

Article 1:

À compter du lundi 02 mai 2022, et pendant toute la durée du chantier concernant la réalisation de travaux d'effacement des réseaux Telecom, la circulation se fera en alternat par feux tricolores pour les deux sens de circulation compte tenu des travaux d'enfouissement des réseaux, sur la départementale 33, du n°2 Rue du Moténo au n°7 Rue Paul Le Roux.

Article 2 :

Les dispositions du présent arrêté prendront effet dès la mise en place de la signalisation réglementaire par l'entreprise SDEL ATLANTIS qui en aura la maintenance et la responsabilité pendant toute la durée du chantier.

Article 3 :

Le dépôt et le stationnement des matériaux et véhicules de chantier, de l'entreprise précitée, se fera sur la Parcelle ZM 0311, Rue du Moténo, pendant toute la durée des travaux.

Article 4 :

Monsieur le Chef de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de LANGUIDIC, le service de la Police Municipale Intercommunale et Monsieur le Maire de NOSTANG sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le Maire,
Jean-Pierre GOURDEN.

